



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

**Mesdames, Messieurs les  
délégués, membres du  
Bureau du SMOP**

Entrechaux, le 04 juin 2025

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Le quorum n'ayant pas été atteint au Bureau syndical, prévu initialement le mercredi 04 juin 2025, une nouvelle réunion du **bureau syndical** est organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

**Mercredi 11 juin 2025 à 14h00**

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister. L'ordre du jour est le suivant :

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

**Décision du Bureau**

1. Attribution du marché en procédure adaptée relatif aux travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouvèze – M 2025-06-T

**Préparation du Comité Syndical du 18 juin 2025**

2. Adoption du Compte Financier Unique (CFU)
3. Adhésion au CEREMA

**Questions diverses**

4. Etats des recettes et dépenses au 20/05/2025

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Jean-François PERILHOU



**POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU BUREAU ET LES CONDITIONS DE QUORUM, MERCI DE  
CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE**